INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DES BÂTISSEURS GRAND EST– IFRB GRAND-EST

12 Allée Nathan Katz – 68086 MULHOUSE Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

RSM Est
Colmar
50 avenue d'Alsace
BP 10394 – 68007 COLMAR Cedex
Tél. +33 (0)3 89 20 43 43
Fax +33 (0)3 89 20 43 44
sogex@rsmfrance.fr

RSM Est
Strasbourg
12 rue de la Haye
Espace Européen de l'Entreprise
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. +33 (0)3 88 30 01 81
sogex@rsmfrance.fr

www.rsmfrance.fr

INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DES BÂTISSEURS GRAND EST

IFRB GRAND-EST

12, Allée Nathan Katz

68086 MULHOUSE Cedex

Association régie par les articles 21 à 79 du Code Civil local
et inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Mulhouse

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Article L. 823-9 du Code de Commerce)

EXERCICE 2018

(du 01.01.2018 au 31.12.2018)

A l'Assemblée Générale de l'Association IFRB GRAND-EST

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DES BÂTISSEURS GRAND EST– IFRB GRAND-EST», relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

S.A.S. d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Alsace et membre de la Compagnie Régionale de Colmar
S.A.S. au capital de 141 675 € – 916 520 794 RCS COLMAR
SIRET 916 520 794 00048 – APE 6920 Z

RSM EST, anciennement Sogex, est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM EST.
RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM.
Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte.
Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels au traitement comptable des produits de l'Association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Trésorerie

La trésorerie représente à fin décembre 2018, dans les comptes, un solde à l'actif de 369.802 €.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons rapproché les soldes bancaires comptabilisés au 31 décembre 2018 avec les extraits bancaires et les confirmations bancaires.

2. Subventions

Les subventions à recevoir représentent à fin décembre 2018, dans les comptes, un solde à l'actif de 140.274 €. Les subventions d'exploitation comptabilisées au compte de résultat au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 398.017 €.

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons rapproché la comptabilité avec les notifications et nous avons vérifié l'encaissement des subventions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Colmar, le 28 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes

RSM Est

Jean-Michel COUCHOT

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 262	2 262		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 395	12 303	3 092	4 631
Autres immobilisations corporelles	6 837	6 230	608	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**24 494**	**20 795**	**3 700**	**4 631**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**1 147**		**1 147**	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	330 718	7 253	323 465	56 376
Autres créances	184 123		184 123	361 250
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	369 802		369 802	304 137
Charges constatées d'avance (3)	1 418		1 418	1 379
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**887 208**	**7 253**	**879 955**	**723 142**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**911 702**	**28 048**	**883 654**	**727 773**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	160 050	160 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	80 271	64 702
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**65 661**	**15 569**
Subventions d'investissement	1 463	2 113
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**307 445**	**242 434**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 190	4 668
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	434 116	426 740
Dettes fiscales et sociales	132 057	53 876
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 847	56
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**576 209**	**485 339**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**883 654**	**727 773**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	573 019	480 671
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	709 867		709 867	273 711
Chiffre d'affaires net	**709 867**		**709 867**	**273 711**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			398 017	627 039
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 225	2 313
Autres produits			23	176
Total produits d'exploitation (I)			**1 110 131**	**903 239**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				76
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			855 796	785 930
Impôts, taxes et versements assimilés			1 519	693
Salaires et traitements			120 334	69 552
Charges sociales			47 565	27 447
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 625	2 013
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				250
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			423	100
Total charges d'exploitation (II)			**1 027 262**	**886 061**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**82 869**	**17 178**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			431	554
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**431**	**554**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**431**	**554**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**83 300**	**17 731**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		1 620
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		**1 620**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 479
Total charges exceptionnelles (VIII)		**1 479**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		**141**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	17 639	2 303
Total des produits (I+III+V+VII)	**1 110 563**	**905 412**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**1 044 901**	**889 843**
BENEFICE OU PERTE	**65 661**	**15 569**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS I F R B GRAND EST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 883 654 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 65 661 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'IFRB GRAND EST est une association entrant dans le secteur fiscalisé.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 2 605 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

1/ Traitement des conventions de formation conclues avec la Région Grand Est :

* jusqu'à l'achèvement de la convention VPP17-18, les produits ont été comptabilisés en subvention d'exploitation, le reliquat à percevoir à la clôture de l'exercice étant constaté via un compte 447000 Etat, produits à recevoir
* à compter des conventions 18/19, les produits sont comptabilisés en production vendue, le reliquat à percevoir à la clôture de l'exercice étant constaté via un compte 418100 Clients, factures à établir

2/ Convention PACTE "réalité augmentée" :

l'IFRB Grand Est a bénéficié courant 2018 d'une convention de financement dans le cadre du "Programme opérationnel FEDER "Compétitivité" ALSACE 2014-2020" portée par la Région Grand Est, autorité de gestion du programme.

Cette convention de financement porte sur une opération intitulée "Construction et déploiement de séquences de formation aux métiers du Bâtiment via l'outil de réalité augmentée". Les dépenses éligibles sont financées si elles sont réalisées par le bénéficiaire, payées et acquittées entre le 09/11/2017 et le 30/04/2020.
Le coût prévisionnel de cette opération est de 445 500 euros financé comme suit :
* Etat pour 39.66%
* Feder pour 39.66%
* autofinancement IFRB pour 20.67%

Ce programme ne rempli pas l'ensemble des critères nécessaires pour pouvoir être activé en "Frais de recherche", aussi les charges et produits concernés sont traités en éléments d'exploitation.
Au 31 décembre 2018, les charges engagées pour ce programme s'élèvent à 118 733 euros ; le financement à recevoir s'élève à 94 274 euros et a été constaté en compte 447000.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 262			2 262
Immobilisations incorporelles	**2 262**			**2 262**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 395			15 395
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 144	693		6 837
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**21 539**	**693**		**22 232**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**23 801**	**693**		**24 494**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		693		693
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**693**		**693**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 262			2 262
Immobilisations incorporelles	**2 262**			**2 262**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 764	1 539		12 303
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 144	86		6 230
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**16 908**	**1 625**		**18 533**
ACTIF IMMOBILISE	**19 170**	**1 625**		**20 795**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 516 259 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	330 718	330 718	
Autres	184 123	184 123	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 418	1 418	
Total	**516 259**	**516 259**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FAE	245 380
ORG SOC - PRODUITS A RECEVOIR	1 245
PRODUITS À RECEVOIR	46 000
Total	**292 625**

Les conventions VPP établies avec la Région Grand Est sont dorénavant traitées en Clients-factures à établir

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 573 019 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	434 116	434 116		
Dettes fiscales et sociales	132 057	132 057		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 847	6 847		
Produits constatés d'avance				
Total	**573 019**	**573 019**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	121 662
PERSONNEL, DETTES PR CONGES A PAYER	15 936
PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	10 500
CHARGES SOCIALES / CONGES PAYES	6 141
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	3 885
CH.FISC. S/CONGÉS À PAYER + PRIME V	166
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	110
TAXE D APPRENTISSAGE	497
FORMATION	682
CET : CFE/CVAE	258
RABAIS R, R, AUTRES AVOIRS A ETABLI	540
Total	**160 378**

Fournisseurs factures non parvenues = 109 ke de sous-traitants formation + 13 ke d'autres fournisseurs

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 418		
Total	**1 418**		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.